

pour autant que je les connaisse en ce moment, justifieraient, me semble-t-il, une enquête sur l'origine du feu. J'aborderai volontiers cette question avec le premier ministre du Québec.

LES FINANCES

DISCUSSIONS PRÉALABLES AU SUJET DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE AMÉRICAINNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? La semaine dernière, lors d'une conférence de presse, le secrétaire d'État au Commerce du gouvernement américain, M. Connor, déclarait qu'avant d'imposer ses principes directeurs, le gouvernement des États-Unis avait pressenti le gouvernement canadien, à un haut niveau, afin de connaître sa réaction. Je voudrais demander au premier ministre si lui ou l'un de ses ministres a eu des entretiens à ce sujet et, si tel est le cas, quels ministres ont été consultés?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances a déjà fait part des entretiens qui ont eu lieu entre les représentants des deux pays l'automne dernier, non seulement au sujet des principes directeurs mais aussi à l'égard d'autres aspects de la politique financière.

M. Douglas: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au premier ministre s'il est exact, comme le laisse entendre le secrétaire au Commerce des États-Unis, que le gouvernement canadien n'a montré à cette époque aucune réaction défavorable?

Le très hon. M. Pearson: Le ministre des Finances, qui a participé aux entretiens, va traiter de cette question, je crois.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai fait un exposé détaillé des entretiens qui ont eu lieu entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis, au niveau du secrétariat ministériel comme au niveau officiel. Nous avons dit bien clairement au gouvernement des États-Unis qu'à notre avis les principes directeurs visant les placements directs n'étaient pas dans l'intérêt du Canada ni des États-Unis.

[Français]

QUESTIONS OUVRIÈRES

QUÉBEC—ATTITUDE RELATIVE À UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à

[Le très hon. M. Pearson.]

l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Peut-il nous dire s'il en est venu à une entente avec le ministre du Travail du Québec, au sujet du retrait du Québec du plan conjoint de développement de la main-d'œuvre?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je n'en suis pas venu à une entente parce qu'il n'y a pas eu de négociations; il n'y a pas eu de problèmes autres que ceux qui ont été posés dans les journaux.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre. Peut-il nous dire si l'honorable ministre du Travail du Québec a manifesté l'intention de se retirer de ce plan conjoint de développement de la main-d'œuvre?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, j'aurais besoin de savoir en quoi consiste le plan conjoint de la main-d'œuvre, car je ne connais aucun plan qui porte ce nom.

[Traduction]

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, ma question est une question complémentaire qui s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Si la province de Québec ne participe pas aux programmes du gouvernement fédéral touchant la main-d'œuvre, comme les députés à l'Assemblée législative du Québec l'ont indiqué, le gouvernement fédéral a-t-il l'intention d'accorder une aide financière à la province de Québec pour compenser sa non-participation?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, nous avons tenu en janvier une conférence fédérale-provinciale. La province de Québec a alors consenti à être partie à l'accord n° 5, qui a été conclu aux termes de la loi sur la formation professionnelle. Je ne vois pas de difficulté sur ce point, puisqu'elle est d'accord. Je crois que le ministre du Travail se reportait au programme de mobilité de la main-d'œuvre, qui relève strictement d'une loi fédérale. Celle-ci n'a été adoptée que très récemment, et je ne sais pas quelle sera à cet égard l'attitude de la province de Québec.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—DÉCLARATIONS ATTRIBUÉES AU PRÉSIDENT DE GAULLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Par suite de la déclaration faite hier par le président de la France, le général de Gaulle, dans laquelle il exposait une politique prévoyant le départ des forces de l'OTAN du sol français dans un avenir pro-